

# RETRAITES À POINTS

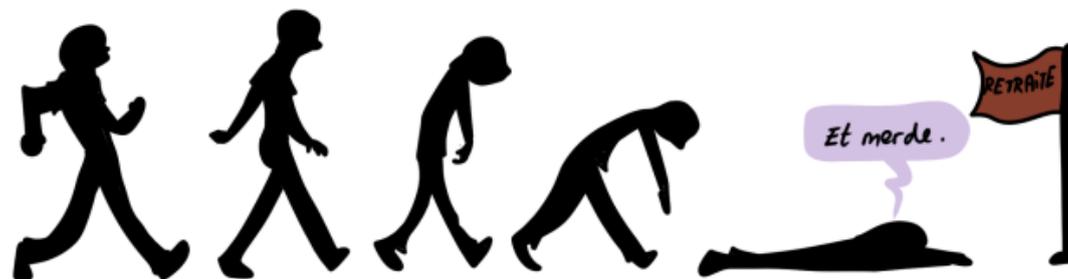
(HMI SNESUP, SNTRS, SUD Éducation, SUD RE)

## Lyon 1

## novembre 2019

Merci à Emma, qui a tout compris  
<https://emmaclit.com>

C'est quand  
qu'on arrête?



# les principales règles en 2019

- Départ à 62 ans min., sauf certains métiers, carrières longues.
- Taux plein : 50 % du salaire moyen des 25 meilleures années, indexées sur l'inflation (privé); 75 % du dernier traitement indiciaire (fonctionnaires)
- Taux plein : 41,5 ans (nés en 56 et 57), jusqu'à 43 ans (génération 1973)
- Décote : 5 % par année manquante, max 25 %, annulée à 67 ans.
- indexation sur les prix, hors tabac.
- Solidarités (réversion, pénibilité, enfants, aidants, ...)

# les principales règles en 2019

- Départ à 62 ans min., sauf certains métiers, carrières longues.
- Taux plein : 50 % du salaire moyen des 25 meilleures années, indexées sur l'inflation (privé); 75 % du dernier traitement indiciaire (fonctionnaires)
- Taux plein : 41,5 ans (nés en 56 et 57), jusqu'à 43 ans (génération 1973)
- Décote : 5 % par année manquante, max 25 %, annulée à 67 ans.
- indexation sur les prix, hors tabac.
- Solidarités (réversion, pénibilité, enfants, aidants, ...)

Complémentaires  
obligatoires,  
complémentaires  
facultatives

...

# les principales règles en 2019

- Départ à 62 ans min., sauf certains métiers, carrières longues.
- Taux plein : 50 % du salaire moyen des 25 meilleures années, indexées sur l'inflation (privé); 75 % du dernier traitement indiciaire (fonctionnaires)
- Taux plein : 41,5 ans (nés en 56 et 57), jusqu'à 43 ans (génération 1973)
- Décote : 5 % par année manquante, max 25 %, annulée à 67 ans.
- indexation sur les prix, hors tabac.
- Solidarités (réversion, pénibilité, enfants, aidants, ...)

Complémentaires  
obligatoires  
complémentaires  
facultatives

Régimes spéciaux,  
« avantages »,  
compensations ...

# les principales règles en 2019

- Départ à 62 ans min., sauf certains métiers, carrières longues.
- Taux plein : 50 % du salaire moyen des 25 meilleures années, indexées sur l'inflation (privé); 75 % du dernier traitement indiciaire (fonctionnaires)
- Taux plein : 41,5 ans (nés en 56 et 57), jusqu'à 43 ans (génération 1973)
- Décote : 5 % par année manquante, max 25 %, annulée à 67 ans.
- indexation sur les prix, hors tabac.
- Solidarités (réversion, pénibilité, enfants, aidants, ...)

*Alors quand la macronie a annoncé son projet de « retraites par points », j'ai voulu en savoir plus sur ce qui m'attend.*

*Alors jetons un oeil à ce rapport Deleroye.*

*Simplification des calculs ...  
alignement des régimes ...  
reflet de toute la carrière ...  
réduction des inégalités pour les femmes ...*

*Bin dis donc, ça claque.*



*Et au premier abord, ça vend plutôt du rêve.*

# La retraite à points : principes

## Sortir de la « prestation définie »

- On « cotise » pour « acheter des points » (+ frais, + « taux d'appel ») ... quand on travaille
  - Salarié-e-s 28,12 % ; au-delà de 120 000€ : 2,81 %
  - Indépendant-e-s : 28,12 % jusqu'à 40 000 €, 12,94 % jusqu'à 120 000 €, 2,81 % au-delà.
- Indexation des points accumulés ? Ou de la valeur d'achat ? à géométrie variable (d'abord prix, puis salaires, quand les courbes se seront se seront croisées) ?

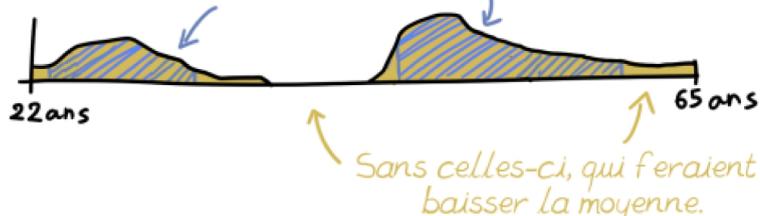
Attention, le taux plein, c'est pas 100%! Au jourd'hui c'est à peu près 50% de ton salaire. Avec les complémentaires, on peut arriver à 75%.

Ah ... c'est pas beaucoup ...

Non, c'est pas beaucoup. Mais heureusement, au jourd'hui, ton salaire moyen n'est pas calculé sur toute ta carrière, mais sur tes 25 meilleures années.

Ca veut dire que si tu as eu des années difficiles, au chômage par exemple, en congé parental, ou à temps partiel, ça ne fera pas baisser ta retraite, car ce n'est pas pris en compte dans le calcul.

Si ta carrière ressemble à ça, on fera la moyenne de ces deux périodes.



Ces sont les plus précaires, et notamment les femmes qui seront les plus impacté-e-s.

## Prise en compte de la totalité de la carrière Grave recul pour l'égalité

Avec le système par points, tout ça, c'est fini! Tu cumules des points en travaillant, et on te les convertit en pension au moment de la retraite.

Mais ... moi j'ai pris un congé parental d'un an! Et en revenant j'ai trouvé qu'un mi-temps. J'aurai assez de points pour vivre de ma pension?

Bin, ça va être chaud. Dans le rapport, ils disent que la retraite doit être le reflet de toute la carrière, comme si c'était positif. Mais en fait c'est dramatique, et surtout pour les femmes.

Points minimum en cas de congé

Points réduits de moitié en cas de mi-temps

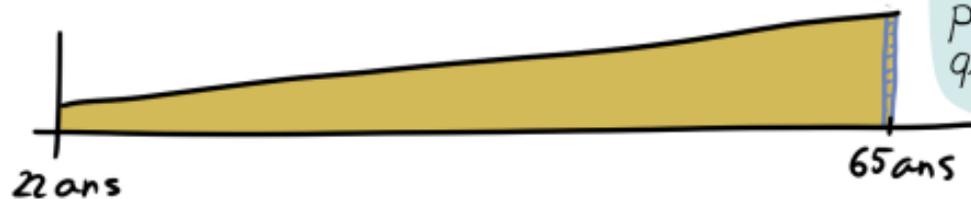


Et comme la réforme va unifier tous les régimes (vers le bas), les fonctionnaires aussi sont concernés.



Pour eux aujourd'hui, il n'y a pas de complémentaire. La pension c'est 75% du salaire, calculé sur la moyenne des 6 derniers mois - les meilleurs, forcément.

Passer de 75% de ça à un calcul sur toute la carrière, ça va faire mal!



Le rapport dit qu'ils « compenseront » un peu en ajoutant les primes dans le calcul des points, mais encore une fois, ça va pénaliser les femmes, qui en touchent moins.

Et pour (ou plutôt contre) les femmes, que ce soit dans le public ou dans le privé, ce n'est pas tout.

# La retraite à points : principes

## Sortir de la « prestation définie »

- On « cotise » pour « acheter des points »
- Les points seront transformés en pension une fois à la retraite, selon une valeur ...
  - connue au moment de la liquidation
  - ou au fil de l'eau !
  - et qui peut varier pour « équilibrer » le système.

C'est même écrit dans le rapport :  
la valeur *relative*\* du point pourra diminuer  
avec le temps.

Bien sûr, la valeur du point suivra l'évolution des salaires ... mais aussi celle de la société.

Son montant sera revalorisé en fonction des prévisions économiques et de l'allongement de la durée de vie !



Sur chaque année de vie que les gens gagneront, 2/3 seront passés au boulot. Le reste en retraite, parce qu'on est grands princes. Héhé.

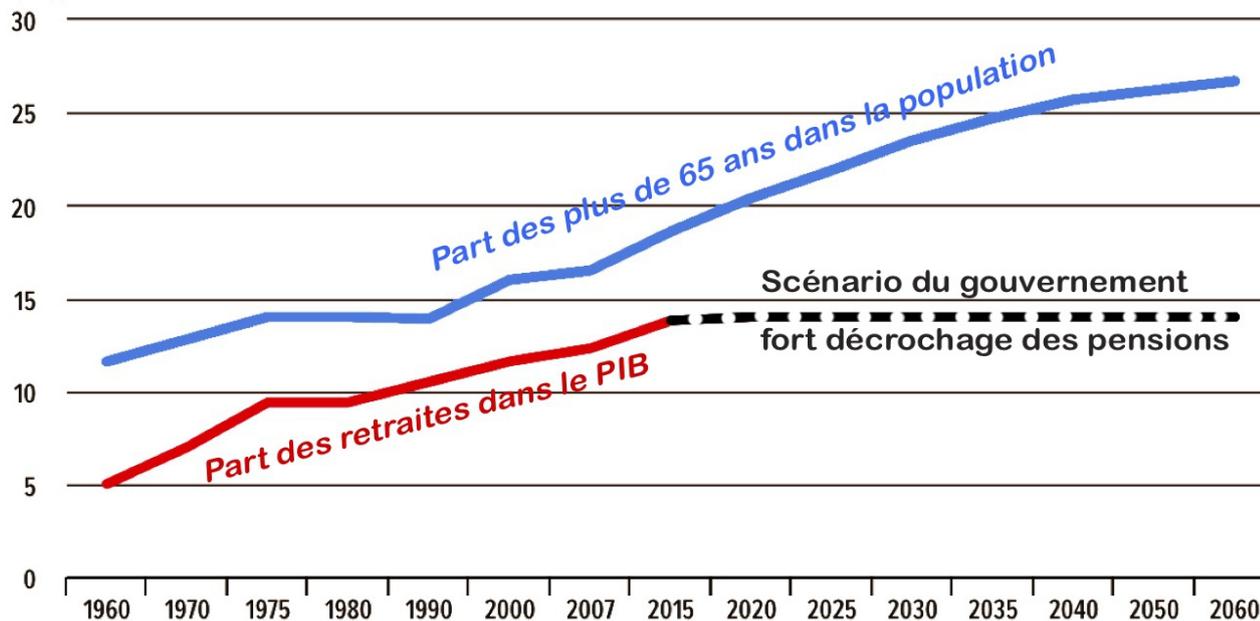
\* Si le montant du point augmente moins vite que les prix, sa valeur relative baisse, c'est-à-dire qu'avec un point, on pourra acheter moins qu'avant.

# Le projet gouvernemental

Règle d'or : ne pas permettre aux pensions de dépasser 14 % du PIB. Ou moins encore ...

## Des pensions programmées à la baisse

Part des plus de 65 ans dans la population et des retraites dans le PIB, en %



# Pensions versées : les variables

**il est possible de :**

- baisser la valeur de service du point
- limiter la revalorisation des pensions déjà liquidées (impact sur TOU-TE-S les retraité-e-s)
- introduire un « coefficient de liquidation » (âge du taux plein (« age pivot »), décote, surcote)

# Durée de cotisation, Âge Pivot

## L'illusion du choix individuel

- Deux méthodes pour le même effet : Inciter à travailler plus longtemps, même dans des conditions dégradées.

Woow. En fait que l'âge de départ augmente ou pas, c'est pareil. Macron est revenu dessus comme s'il faisait un geste, mais ...



... personne - et encore moins les femmes - n'aura assez de points pour partir à 62 ans, de toute façon.

Enfin, disons qu'on aura le « choix » entre travailler vieux ou partir pauvres.



D'après le collectif « Nos retraites », la génération 90, pour avoir la même retraite qu'aujourd'hui, devrait travailler jusqu'à plus de **67 ans** pour certains profils. C'est-à-dire plus de **45 ans** de cotisation.

Et l'autre « intérêt » de ce système, c'est que contrairement au taux de remplacement, qui suit l'évolution des prix et des salaires, la valeur du point elle, **peut stagner**.

Bonjour, je voudrais convertir mes points ...

Oh ... c'est moins que mon loyer ... bon, je vais attendre un peu.

Alors ... le cours du point est de 0,65€. Ca vous fait donc une pension de ... 343,8€.



# Durée de cotisation, Âge Pivot

## L'illusion du choix individuel

- Deux méthodes pour le même effet : Inciter à travailler plus longtemps, même dans des conditions dégradées.
- **Conséquences : surcoûts** sur les autres régimes sociaux (maladie, chômage).

# Autres éléments du rapport Delevoeye

- **Incitation au cumul emploi/retraite**  
pour compenser la faiblesse de sa pension
- **Minimum retraite : 85 % du smic avec un minimum de 1000€**

mais seulement à condition d'avoir suffisamment cotisé (montant minimal de 1500€ annuels pour constituer des droits) et pendant 43 ans de cotisation, sinon au prorata : réintroduction d'une notion de durée

# Les solidarités

Elles sont organisées (et financées) en dehors du coeur du système :

- **pénibilités** : généralisation du C2P, très restrictif – 2 ans max de départ anticipé

- **droits familiaux** :

5 % pour chaque enfant,

Interruption pour un enfant jusqu'à 3 ans = droits sur la base de 60 % du smic

- **pension de reversion** : 70 % de la somme des 2 pensions

- **proches aidant-e-s** : des points pourront être attribués (transfert des caisses autonomie et vieillesse)

## Les trimestres supplémentaires pour maternité vont disparaître.

Jusqu'ici, chaque enfant comptait pour 8 trimestres cotisés : 4 pour l'accouchement, et 4 (à attribuer à un parent au choix) pour l'éducation.



Tout ça, ça comptera pour du beurre ??

## Et les conditions d'accès aux pensions de réversion vont être revues.

Les pensions de réversion sont versées au décès du conjoint, si l'autre a une retraite plus faible (dans 90% des cas, des femmes.) Elles permettent de ramener l'écart de retraite entre hommes et femmes à 26% - sans quoi il est de 40%.

La réforme prévoit de reculer l'âge d'accès à la pension, et de la supprimer en cas de divorce.

Comment ça je n'ai pas droit à la pension de réversion de mon ex-mari? Mais j'ai élevé nos 3 enfants!

Et on avait mis les 5% de majoration sur sa pension ...



Que voulez-vous, fallait réussir à le garder!

# La dernière réforme ?

*D'autant plus que cette réforme sera la dernière : ensuite, plus besoin de loi. Il suffira de réévaluer le montant du point.*

*J'ai besoin de piocher dans les retraites pour financer l'armement ... mais vu le climat social, encore une réforme, ça va déclencher des émeutes ...*

*Mais Jean-Mi, t'es con, y'a pas besoin. Tu bloques l'augmentation du point quelques années et tu les as, tes sous.*



*Alors, paraît que les partenaires sociaux seront concertés. Mais c'était déjà le cas sur les 30 dernières années, et on voit le résultat ...*



« Les retraites par points : j'y suis favorable mais il ne faut pas faire croire aux français que ça va régler le problème des retraites. Le système par points ça permet une chose, qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet chaque année de baisser le montant, la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions. »

En tout cas, avec son alignement par le bas, tous les secteurs sont touchés. Donc il risque bien d'arriver ce qu'il craint le plus : une lutte commune de tous les secteurs : public, privé, jeunes, retraités, chômeurs ... ça pourrait bien remettre en cause bien plus que cette réforme !

Alors go ! On va mettre le zbeul !



Emma.

Merci à Emma, pour les dessins,  
à Nathalie (sud éducatif) pour l'analyse ...  
et à François pour cette explication limpide !